



COATLOK U-192A, U-192HAD

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

FDS conforme au SGH: HazCom 2012 / États-Unis; SIMDUT 2015 / Canada.

SECTION 1: IDENTIFICATION	
Fournisseur/Fabriquant : Huntsman Solutions Bâtiments 870 Curé Boivin Boisbriand, Québec, Canada, J7G 2A7 450-437-0123 866-437-0223 Téléc.: 450-437-2338 www.huntsmanbuildingsolutions.com/fr-CA	Identificateur SGH du produit : Coatlok U-192A Nom chimique : Prepolymere de méthylènediphényl diisocynate. Type de produit : Liquide' Utilisations identifiées : Composant A d'un système de polyuréé
Numéro de téléphone en cas d'urgence: Au Canada : CANUTEC 613-996-6666 ou *666 (cellulaire) (24/7). Aux États-Unis : CHEMTREC : 800-424-9300.	

SECTION 2: IDENTIFICATION DES RISQUES	
Statut OSHA/HCS	Ce produit est considéré dangereux selon la norme OSHA sur la communication de renseignements à l'égard des matières dangereuses (29 CFR 1910.1200).
Classement de la substance ou du mélange	TOXICITÉ AIGUË (inhalation) - Catégorie 4 TOXICITÉ AIGUË (cutanée) - Catégorie 5 CORROSION/IRRITATION CUTANÉES - Catégorie 2 LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2A SENSIBILISATION RESPIRATOIRE - Catégorie 1 SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1 CANCÉROGÉNITÉ - Catégorie 2 TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Irritation des voies respiratoires) - Catégorie 3 TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITIONS RÉPÉTÉES - Catégorie 2

ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE SGH INCLUANT LES CONSEILS DE PRUDENCE

Pictogrammes de danger	
Mention d'avertissement	DANGER
Mentions de danger	H332 - Nocif par inhalation. H302 - Nocif par ingestion. H319 - Provoque une sévère irritation des yeux. H315 - Provoque une irritation cutanée. H334 - Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. H351 - Susceptible de provoquer le cancer. H335 - Peut irriter les voies respiratoires. H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

CONSEILS DE PRUDENCE

Prévention	P201 - Se procurer les instructions avant utilisation. P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. P280 - Porter des gants de protection. Porter une protection oculaire ou faciale. Porter des vêtements de protection. P284 - Porter un équipement de protection respiratoire. P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P260 - Ne pas respirer les vapeurs. P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation. P272 (OSHA) - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
Intervention	P314 - Obtenez des soins médicaux si vous vous sentez mal. P308 + P313 - En cas d'exposition prouvée ou suspectée : Obtenir des soins médicaux. P304 + P341 (OSHA) + P312 - EN CAS D'INHALATION : Si la respiration est difficile, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appelez un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin si vous vous sentez mal. P342 + P311 - En cas de symptômes respiratoires : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P302 + P352 + P363 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. P333 + P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Obtenir des soins médicaux. P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

	peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P337 + P313 - Si l'irritation oculaire persiste : Obtenir des soins médicaux.
Stockage	P405 - Garder sous clef.
Élimination	P401 - Éliminer le contenu et le récipient conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales et internationales.
DANGERS NON CLASSIFIÉS AILLEURS (DNCA)	
Dangers physiques non classifiés ailleurs (DPNCA)	Aucun connu.
Dangers pour la santé non classifiés ailleurs (DSNCA)	Aucun connu.

SECTION 3: COMPOSITION ET INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Substance/préparation	Mélange.	
Nom chimique	Prépolymère de méthylènediphényl diisocyanate.	
Numéro CAS / autres identificateurs uniques		
Numéro CAS	Non applicable.	
Code du produit	Non disponible.	
NOM DES INGRÉDIENTS	Numéro CAS	%
Méthylloxirane polymérisé avec l'oxirane, éther (3:1) avec le glycérol, polymère avec le diisocyanate de méthylènediphényle	112898-48-3	≥25 - <50
Diisocyanate-4,4' de diphénylméthane	101-68-8	≥15 - <30
isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle	5873-54-1	≥15 - <30
Phosphate de tris(2-chloro-1-méthyléthyle)	13674-84-5	≥10 - <30
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle homopolymérisé	25686-28-6	≥1 - <5
Diisocyanate de 2,2'-méthylènediphényle	2536-05-2	≥0.1 - <1

Toute concentration présentée comme une plage vise à protéger la confidentialité ou est expliquée par une variation entre les lots.

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8

SECTION 4: PREMIERS SOINS

DESCRIPTION DES PREMIERS SOINS NÉCESSAIRES

Contact avec les yeux	Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuer à rincer pendant au moins 20 minutes. Consulter un médecin.
Inhalation	Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un feu, des symptômes peuvent se manifester à retardement. La personne exposée peut nécessiter une surveillance médicale pendant 48 heures. En cas de plaintes ou de symptômes, éviter toute exposition ultérieure.
Contact avec la peau	Laver abondamment à l'eau et au savon. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants. Continuer à rincer pendant au moins 20 minutes. Consulter un médecin. En cas de plaintes ou de symptômes, éviter toute exposition ultérieure. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre.
Ingestion	Laver la bouche avec de l'eau. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Arrêter si la personne se sent malade car des vomissements peuvent être dangereux. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissements, garder la tête basse afin d'éviter la pénétration du vomi dans les poumons. Consulter un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne

	circulation d'air.
SYMPTÔMES/EFFETS LES PLUS IMPORTANTS, AIGUS OU RETARDÉS	
EFFETS AIGUS POTENTIELS SUR LA SANTÉ	
Contact avec les yeux	Provoque une sévère irritation des yeux.
Inhalation	Nocif par inhalation. Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
Contact avec la peau	Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.
Ingestion	Aucun effet important ou danger critique connu.
SIGNES/SYMPTÔMES DE SUREXPOSITION	
Contact avec les yeux	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: douleur ou irritation, larmolement, rougeur.
Inhalation	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: irritation des voies respiratoires, toux, respiration sifflante et difficultés respiratoires, asthme.
Contact avec la peau	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit : irritation, rougeur.
Ingestion	Aucun effet important ou danger critique connu.
INDICATIONS QUANT À LA NÉCESSITÉ ÉVENTUELLE D'UNE PRISE EN CHARGE MÉDICALE IMMÉDIATE OU D'UN TRAITEMENT SPÉCIAL	
Note au médecin traitant	En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un feu, des symptômes peuvent se manifester à retardement. La personne exposée peut nécessiter une surveillance médicale pendant 48 heures.
Traitements particuliers	Pas de traitement particulier.
Protection des sauveteurs	Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

Voir Information toxicologique (section 11)

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE	
Agents extincteurs appropriés	Utiliser des poudres chimiques sèches, du CO ₂ , de l'eau vaporisée (brouillard) ou de la mousse.
Agents extincteurs inappropriés	Aucun connu.
Dangers spécifiques du produit	Aucun risque spécifique d'incendie ou d'explosion.
Produits de décomposition thermique dangereux	Les produits de combustion peuvent inclure: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, oxydes d'azote, hydrocarbures et HCN.
Mesures spéciales de protection pour les pompiers	Aucune mesure spéciale n'est requise.
Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu	Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.
Remarque	Du fait de la réaction avec l'eau produisant du gaz carbonique une augmentation dangereuse de pression peut se produire si des emballages contaminés sont refermés. Les récipients peuvent exploser en cas de surchauffe.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL	
PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES, ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION ET MESURES D'URGENCE	
Pour le personnel non affecté aux urgences	Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle approprié.
Intervenants en cas d'urgence	Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».
Précautions environnementales	Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit

	a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).
MÉTHODES ET MATÉRIAUX POUR L'ISOLATION ET LE NETTOYAGE	
Déversement	Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les contenants de la zone de déversement. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Empêcher la pénétration dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sols ou les zones confinées. Éliminer les déversements dans une station de traitement des effluents ou procéder de la façon suivante. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir Section 13). Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Le matériel absorbant contaminé peut poser le même danger que le produit déversé. Nota: Voir section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir section 13 pour l'élimination des déchets.

SECTION 7: MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR ASSURER LA MANUTENTION DANS DES CONDITIONS DE SÉCURITÉ

Mesures de protection	Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Les personnes ayant des antécédents de sensibilisation cutanée, d'asthme, des allergies ou une maladie respiratoire chronique ou récidivante, ne doivent pas intervenir dans les processus utilisant ce produit. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas ingérer. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Garder dans le contenant d'origine ou dans un autre contenant de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les contenants vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger.
Conseils sur l'hygiène générale au travail	Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Consulter également la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène.
Stockage dans des conditions de sécurité en tenant compte de toutes incompatibilités éventuelles	Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des contenants non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.
Température de Stockage	15 - 30°C (59 - 86°F)
Durée de Vie	6 Mois. SECTION 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

SECTION 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

PARAMÈTRES DE CONTRÔLE - ÉTATS-UNIS

LIMITES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE

NOM DES INGRÉDIENTS	Limites d'exposition
Diisocyanate-4,4' de diphenylméthane	ACGIH TLV (États-Unis, 3/2015). TWA: 0.005 ppm 8 heures. NIOSH REL (États-Unis, 10/2013). CEIL: 0.2 mg/m ³ 10 minutes. CEIL: 0.02 ppm 10 minutes. TWA: 0.05 mg/m ³ 10 heures. TWA: 0.005 ppm 10 heures. OSHA PEL (États-Unis, 2/2013). CEIL: 0.2 mg/m ³ CEIL: 0.02 ppm
Isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle	OSHA PEL (États-Unis). TWA: 0.005 ppm 8 heures. CEIL: 0.02 ppm

PARAMÈTRES DE CONTRÔLE - CANADA

LIMITES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE

NOM DES INGRÉDIENTS	Nom de la liste	MPT (8 heures)			LECT (15 mins)			Plafond			Notations
		ppm	mg/m ³	Autre	ppm	mg/m ³	Autre	ppm	mg/m ³	Autre	
Diisocyanate-4,4' de diphenylméthane	US ACGIH 3/2015	0.005	-	-	-	-	-	-	-	-	
	AB 4/2009	0.005	0.05	-	-	-	-	-	-	-	
	CB 2/2015	0.005	-	-	-	-	-	0.01	-	-	[1] [3]

	ON 7/2015	0.005	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	QC 1/2014	0.005	0.051	-	-	-	-	-	-	-	-	[3]
Isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl) phényle	CB 2/2015	0.005	-	-	-	-	-	-	0.01	-	-	
Diisocyanate de 2,2'-méthylènediphényle	CB 7/2013	0.005	-	-	-	-	-	-	0.01	-	-	
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle homopolymérisé	AB 4/2009	0.005	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	CB 2/2015	0.005	-	-	-	-	-	-	0.01	-	-	-
	ON 7/2015	0.005	-	-	-	-	-	-	0.02	-	-	-

[1] Absorbé par la peau [3] Sensibilisation cutanée

Contrôles d'ingénierie appropriés	Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales.
Contrôle de l'action des agents d'environnement	Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement.

MESURES DE PROTECTION INDIVIDUELLES

Mesures d'hygiène	Après manipulation de produits chimiques, se laver les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.
Protection oculaire/ faciale	Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, à la buée, aux gaz ou aux poussières. Si un contact est possible, les protections suivantes doivent être portées, à moins qu'une évaluation indique un besoin pour une protection supérieure : lunettes de protection étanches contre les éclaboussures de produits chimiques.
Protection des mains	Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. En tenant compte des paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier que les gants gardent toujours leurs propriétés de protection pendant leur utilisation. Il faut noter que le temps de percement pour tout matériau utilisé dans des gants peut varier pour différents fabricants de gants. Dans le cas de mélanges, constitués de plusieurs substances, la durée de protection des gants ne peut pas être évaluée avec précision.
Protection du corps	L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit.
Autre protection pour la peau	Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette sélection doit être approuvée par un spécialiste avant de manipuler ce produit.
Protection respiratoire	Munissez-vous d'un appareil de protection respiratoire autonome ou à épuration d'air parfaitement ajusté, conforme à une norme approuvée, si une évaluation des risques le préconise. Le choix du respirateur doit être fondé en fonction des niveaux d'expositions prévus ou connus, du danger que représente le produit et des limites d'utilisation sécuritaire du respirateur retenu.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique	Liquide.
Couleur	Jaune clair.
Odeur	Aromatique.
Seuil de l'odeur	Non disponible.
pH	Non disponible.
Point de fusion	Non disponible.
Point d'ébullition	Non disponible.
Point d'éclair	Vase clos: >149°C (>300°F) [Pensky-Martens].
Vitesse d'évaporation	Non disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	Non disponible.

Limites inférieure et supérieure d'explosion (d'inflammation)	Non disponible.
Pression de vapeur (mm Hg) @ 25°C (77°F)	Non disponible.
Densité de vapeur	Non disponible.
Densité relative @ 77°F (25°C)	1.12 - 1.16
Solubilité	Insoluble. Réagit avec l'eau et libère du gaz carbonique.
Coefficient de partage n-octanol/eau	Non disponible.
Température d'auto-inflammation	Non disponible.
Température de décomposition	Non disponible.
Viscosité @ 77°F (25°C) (cps)	400 - 700
Volatilité	Non disponible.

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients.
Stabilité chimique	Stable à température ambiante. Réaction exothermique avec les produits contenant des groupes hydrogènes actifs. La réaction devient plus vigoureuse et peut être violente à des températures plus élevées si la miscibilité des constituants de la réaction est bonne ou si elle est assistée par un agitateur. Le MDI est insoluble dans l'eau et plus lourd que celle-ci, et tombe au fond mais réagit lentement au contact de l'eau. Une couche de polyuréthane solide insoluble dans l'eau se forme au contact de l'eau en dégageant du dioxyde de carbone gazeux.
Risque de réactions dangereuses	La polymérisation peut se produire à des températures élevées en présence d'alcalis, d'amines tertiaires et des composés métalliques.
Conditions à éviter	Éviter les hautes températures.
Matériaux incompatibles	L'eau, les alcools, les amines, les bases et les acides.
Produits de décomposition dangereux	Vapeurs d'isocyanate et d'autres gaz irritants et hautement toxiques tels que le dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, oxydes d'azote, les hydrocarbures et HCN.

SECTION 11: INFORMATION TOXICOLOGIQUE

RENSEIGNEMENTS SUR LES EFFETS TOXICOLOGIQUES

TOXICITÉ AIGUË

NOM DES INGRÉDIENTS	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
Diisocyanate-4,4' de diphenylméthane	DL50 Orale	Rat	9200 mg/kg	-
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle homopolymérisé	CL50 Inhalation Vapeur	Rat	490 mg/m ³	4 heures
	DL50 Cutané	Lapin	>9400 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	49 g/kg	-
Phosphate de tris(2-chloro-1-méthyléthyle)	CL50 Inhalation Poussière et buées	Rat	17.8 mg/l	1 heure
	CL50 Inhalation Poussière et buées	Rat	5 mg/l	4 heures
	DL50 Cutané	Lapin	1230 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	1500 mg/kg	-

IRRITATION / CORROSION

NOM DES INGRÉDIENTS	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
Diisocyanate-4,4' de diphenylméthane	Yeux - Modérément irritant	Lapin	-	100 mg	-
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle homopolymérisé	Yeux - léger irritant	Lapin	-	100 mg	-

SENSIBILISATION

Il n'existe aucune donnée disponible.

MUTAGÉNICITÉ

Il n'existe aucune donnée disponible.						
CANCÉROGÉNÉCITÉ - CLASSIFICATION						
NOM DES INGRÉDIENTS	OSHA	CIRC	NTP	ACGIH	EPA	NIOSH
Diisocyanate-4,4' de diphenylmethane	-	3	-	-	-	-
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle homopolymérisé	-	3	-	-	-	-
TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION						
Il n'existe aucune donnée disponible.						
TÉRATOGENÉCITÉ						
Il n'existe aucune donnée disponible.						
TOXICITÉ SYSTÉMIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE						
NOM DES INGRÉDIENTS	Catégorie	Voie d'exposition		Organes cibles		
Méthylloxirane polymérisé avec l'oxirane, éther (3:1) avec le glycérol, polymère avec le diisocyanate de méthylènediphényle	Catégorie 3	Non applicable.		Irritation des voies respiratoires.		
Diisocyanate de 2,2'-méthylènediphényle	Catégorie 3	Non applicable.		Irritation des voies respiratoires.		
Diisocyanate-4,4' de diphenylmethane	Catégorie 3	Non applicable.		Irritation des voies respiratoires.		
Isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle	Catégorie 3	Non applicable.		Irritation des voies respiratoires.		
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle homopolymérisé	Catégorie 3	Non applicable.		Irritation des voies respiratoires.		
TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITIONS RÉPÉTÉES						
NOM DES INGRÉDIENTS	Catégorie	Voie d'exposition		Organes cibles		
Méthylloxirane polymérisé avec l'oxirane, éther (3:1) avec le glycérol, polymère avec le diisocyanate de méthylènediphényle	Catégorie 2	Inhalation		Indéterminé.		
Diisocyanate de 2,2'-méthylènediphényle	Catégorie 2	Indéterminé.		Indéterminé.		
Diisocyanate-4,4' de diphenylmethane	Catégorie 2	Indéterminé.		Indéterminé.		
Isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle	Catégorie 2	Indéterminé.		Indéterminé.		
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle homopolymérisé	Catégorie 2	Inhalation		Système respiratoire.		
RISQUE D'ABSORPTION PAR ASPIRATION						
Il n'existe aucune donnée disponible.						
INFORMATIONS SUR LES VOIES D'EXPOSITION PROBABLES						
Contact cutané. Contact avec les yeux. Inhalation. Ingestion.						
EFFETS AIGUS POTENTIELS SUR LA SANTÉ						
Contact avec les yeux	Provoque une sévère irritation des yeux.					
Inhalation	Nocif par inhalation. Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.					
Contact avec la peau	Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.					
Ingestion	Aucun effet important ou danger critique connu.					
SYMPTÔMES CORRESPONDANT AUX CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES, CHIMIQUES ET TOXICOLOGIQUES						
Contact avec les yeux	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: douleur ou irritation, larmoiement, rougeur.					
Inhalation	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: irritation des voies respiratoires, toux, respiration sifflante et difficultés respiratoires, asthme.					
Contact avec la peau	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: irritation, rougeur.					
Ingestion	Aucun effet important ou danger critique connu.					

EFFETS RETARDÉS, EFFETS IMMÉDIATS ET EFFETS CHRONIQUES D'UNE EXPOSITION À COURT OU LONG TERME	
EXPOSITION DE COURTE DURÉE	
Effets immédiats possibles	Aucun effet important ou danger critique connu.
Effets différés possibles	Aucun effet important ou danger critique connu.
EXPOSITION DE LONGUE DURÉE	
Effets immédiats possibles	Aucun effet important ou danger critique connu.
Effets différés possibles	Aucun effet important ou danger critique connu.
EFFETS CHRONIQUES POTENTIELS SUR LA SANTÉ	
Généralités	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation. Une fois sensibilisé, une vive réaction allergique peut éventuellement se déclencher lors d'une exposition ultérieure à de très faibles niveaux.
Cancérogénicité	Susceptible de provoquer le cancer. Le risque de cancer dépend de la durée et du niveau d'exposition.
Mutagénicité	Aucun effet important ou danger critique connu.
Tératogénicité	Aucun effet important ou danger critique connu.
Effets sur le développement	Aucun effet important ou danger critique connu.
Effets sur la fertilité	Aucun effet important ou danger critique connu.
MESURES NUMÉRIQUES DE LA TOXICITÉ - ESTIMATIONS DE LA TOXICITÉ AIGUË	
Non disponible.	


SECTION 12: INFORMATION SUR L'ÉCOLOGIE

TOXICITÉ			
NOM DES INGRÉDIENTS	Résultat	Espèces	Exposition
Diisocyanate-4,4' de diphenylméthane	Aiguë CI50 1.5 mg/l	Algues	72 heures
PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ			
Il n'existe aucune donnée disponible.			
POTENTIEL BIOACCUMULATIF			
NOM DES INGRÉDIENTS	LogK _{ow}	PBA	Potential
Diisocyanate-4,4' de diphenylméthane	4.51	200	faible
Isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl) phényle	4.51	200	faible
Phosphate de tris(2-chloro-1-méthyléthyle)	2.68	0.8 à 2.8	faible
Diisocyanate de 2,2'-méthylènediphényle	5.22	200	faible.
MOBILITÉ DANS LE SOL			
Coefficient de répartition sol/eau (K _{oc})	Il n'existe aucune donnée disponible.		
Effets nocifs divers	Aucun effet important ou danger critique connu.		

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS LORS DE L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination	Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les coproduits doit obéir aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Il faut prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les contenants vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.
------------------------	--

SECTION 14: INFORMATION RELATIVE AU TRANSPORT

DOT	
Numéro NU	UN3082
Nom officiel d'expédition NU	MATIÈRES RÉGLEMENTÉES ADDITIONNELLES, LIQUIDE, NSA. (Diisocyanate-4,4' de diphenylméthane)
Classe(s) de danger relative(s) au transport	9 
Groupe d'emballage	III
Dangers pour l'environnement	Non.
Autres informations	Quantité à déclarer: 5000 lb (2270 kg) Les contenants d'une contenance de moins de 5000 lb ne sont pas réglementés.
TDG	
Non réglementé.	
IMDG	
Non réglementé.	
IATA	
Non réglementé.	
Protections spéciales pour l'utilisateur	Transport avec les utilisateurs locaux : toujours transporter dans des contenants qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.
Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil ICB	Non disponible.

SECTION 15: INFORMATION RÉGLEMENTAIRE

UNITED STATES	
Réglementations États-Unis	TSCA 8(a) PAIR: Diisocyanate-4,4' de diphenylméthane; Isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle. TSCA 8(c) appels/enregistrement de SAR: Diisocyanate-4,4' de diphenylméthane; Diisocyanate de 2,2'-méthylènediphényle; Isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl) phényle. Inventaire des États-Unis (TSCA 8b): Tous les composants sont répertoriés ou exclus. CWA (Clean Water Act) 307: Diisocyanate-4,4' de diphenylméthane.
Article 112(b) Polluants atmosphériques dangereux (HAPs) du Clean Air Act (Loi sur la pureté de l'air)	Référencé.
Substances de catégorie 1 de l'article 602 du Clean Air Act (Loi sur la pureté de l'air)	Non inscrit.
Substances de catégorie 2 de l'article 602 du Clean Air Act (Loi sur la pureté de l'air)	Non inscrit.
Produits chimiques de la liste 1 de la DEA (précurseurs chimiques)	Non inscrit.
Produits chimiques de la liste 2 de la DEA (produits chimiques essentiels)	Non inscrit.
SARA 302/304 INFORMATION SUR LES COMPOSANTS	
Aucun produit n'a été trouvé.	
SARA 304 RQ	Non applicable.
SARA 311/312	
CLASSIFICATION	
Risque immédiat (aigu) pour la santé. Danger d'intoxication différée (chronique).	

INFORMATION SUR LES COMPOSANTS						
NOM DES INGRÉDIENTS	%	Risques d'incendie	Décompression soudaine	Réactif	Risque immédiat (aigu) pour la santé	Danger d'intoxication différée (chronique)
Diisocyanate-4,4' de diphenylmethane	≥15 - <30	Non.	Non.	Non.	Oui.	Oui.
Méthylloxirane polymérisé avec l'oxirane, éther (3:1) avec le glycérol, polymère avec le diisocyanate de méthylènediphényle	≥25 - <50	Non.	Non.	Non.	Oui.	Oui.
Diisocyanate-4,4' de diphenylmethane	≥15 - <30	Non.	Non.	Non.	Oui.	Oui.
isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle	≥15 - <30	Non.	Non.	Non.	Oui.	Oui.
Phosphate de tris(2-chloro-1-méthyléthyle)	≥10 - <30	Non.	Non.	Non.	Oui.	Non.
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle homopolymérisé	≥1 - <5	Non.	Non.	Non.	Oui.	Oui.
Diisocyanate de 2,2'-méthylènediphényle	≥0.1 - <1	Non.	Non.	Non.	Oui.	Oui.
SARA 313						
	NOM DES INGRÉDIENTS	Numéro CAS	%			
Feuille R - Exigences en matière de rapport	Diisocyanate-4,4' de diphenylmethane	101-68-8	≥15 - <30			
	Diisocyanate-4,4' de diphenylmethane homopolymérisé	25686-28-6	≥15 - <30			
Avis du fournisseur	Diisocyanate-4,4' de diphenylmethane	101-68-8	≥15 - <30			
	Diisocyanate-4,4' de diphenylmethane homopolymérisé	25686-28-6	≥15 - <30			
Il est impératif que les avis SARA 313 ne soient pas détachés de la FDS, et que les copies et redistribution de la FDS incluent les copies et redistribution des avis joints aux copies de la FDS redistribuée par la suite.						
RÈGLEMENTATIONS D'ÉTAT						
Massachusetts	Les composants suivants sont répertoriés : Diisocyanate-4,4' de diphenylmethane.					
New York	Les composants suivants sont répertoriés : Diisocyanate-4,4' de diphenylmethane; Diisocyanate-4,4' de diphenylmethane homopolymérisé.					
New Jersey	Les composants suivants sont répertoriés : Diisocyanate-4,4' de diphenylmethane; Isocyanate de o-(p-isocyanato- benzyl)phényle; Diisocyanate de 2,2'-méthylènediphényle.					
Pennsylvanie	Les composants suivants sont répertoriés : Diisocyanate-4,4' de diphenylmethane.					
CALIFORNIE PROP. 65						
Aucun produit n'a été trouvé.						
CANADA						
LISTES CANADIENNES						
INRP CANADIEN	Les composants suivants sont répertoriés : Diisocyanate-4,4' de diphenylmethane; Diisocyanate-4,4' de diphenylmethane homopolymérisé; Diisocyanate de polyméthylènepolyphénylène.					
Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement)	Aucun composant n'est répertorié.					
Inventaire du Canada	Tous les composants sont répertoriés ou exclus.					
SECTION 16: RESEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES						
HISTORIQUE						
Préparé par	Huntsman Soutions Bâtiments - Département Technique					
Date de Préparation (aaaa-mm-jj)	2019-08-27					
Dernière Révision (aaaa-mm-jj)	2023-10-12					
LÉGENDE DES ABRÉVIATIONS						
ETA	Estimation de la Toxicité Aiguë					

FCB =	Facteur de bioconcentration
SGH	Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
IATA	Association Internationale du Transport Aérien
CVI	Conteneurs en Vrac Intermédiaires
code IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
LogKoe	Coefficient de partage octanol/eau
MARPOL 73/78	Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)
NU	Nations Unies

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières. Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.